

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du vendredi 19 février 2021

POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Visio-Conférence

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 12 février 2021 pour la séance du vendredi 19 février 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

Délégués titulaires et suppléants votants

Pour CDG 72 : Mmes LEMEUNIER Isabelle, RIVRON Véronique, M. LE MENER Dominique — 3 présents et 3 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. MONGELLA Arnaud, PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 5 présents et 5 voix

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, COZIC Thierry, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, LÉBOUCHER Patrice, LEPROUST Gilles, LORIOT Claude, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, POLLEFOORT Maurice — 13 présents et 13 voix.

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 8 présents et 8 voix.

Pour OBB : Mme FEVRIER Florence, MM. BIZERAY Jean-Claude, COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 5 présents et 5 voix.

Pour SEPM : Mme MORGANT Nathalie, MM. FOUCHARD Stéphane (pouvoir à M. ROUANET Nicolas), HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas, TAUPIN Laurent — 4 présents et 5 voix (dont 1 pouvoir).

Pour VDS : Mme CHEVALIER Florence, MM. AVIGNON Jean-Yves, COYEAUD Jean-Marc, FRANCO Emmanuel, MAZERAT Xavier (qui donne pouvoir) — 4 présents et 5 voix (dont 1 pouvoir).

Pour 4 CPS : Mme RADOU Valérie, MM. AMIARD Dominique, DEFAY Dominique, GALPIN Gérard, GUYOMARD Patrice — 5 présents et 5 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : M. PETIT-LASSAY Claude

Pour GB : MM. ESNAULT Raymond, LATIMIER Martial

Pour LMM : /

Pour MCS : M. MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes DUPONT Nathalie, PLU Mathilde, M. GOUHIER Sébastien

Pour SEPM : MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HUREAU Laurent

Madame CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

N° 20210219_3PoM

RAPPORTEUR : Madame Véronique CANTIN

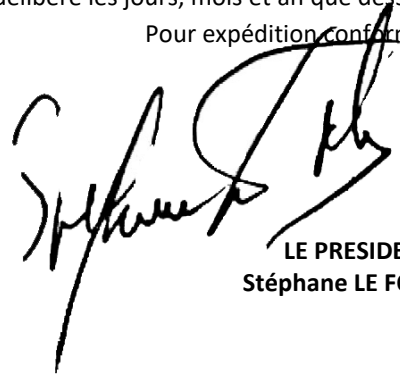
OBJET : Vote du budget principal 2021

Monsieur le Président propose à Madame Cantin, vice-Présidente en charges des finances, d'exposer le budget primitif 2021 du Pays du Mans, dont le détail figure en annexe.

- ***Le Comité Syndical,***
Après en avoir débattu, adopte à l'unanimité,
- ***le budget prévisionnel 2021 du pôle métropolitain tel que présenté et annexé à la présente délibération.***

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



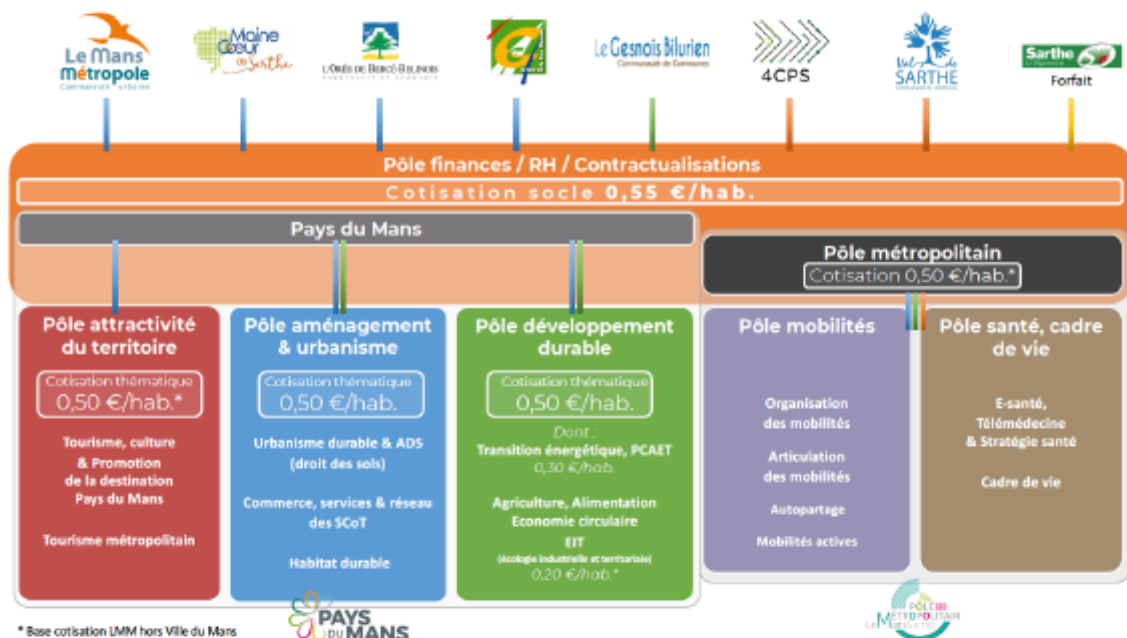
LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL



Budget primitif 2021

En ce début de mandat, et suite à la réorganisation du Pays et du Pôle métropolitain en pôles fonctionnels (document annexé), il est important de valider une nouvelle structure financière en lien direct avec cette organisation :

SCHEMA : PRINCIPE DES COTISATIONS 2021



Un travail statutaire sur les scénarii de prise de compétence mobilité par le Pôle métropolitain va être mené, en lien avec le Pays du Mans. Le budget 2021 est un préalable à ces différentes évolutions.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 278 589,88 €**Au chapitre 11 - charges à caractère général : 264 550,00 €**

- Le déploiement de la télémédecine dans les établissements publics et privés, versement au GCS eSanté de 119 000,00 €
- Étude accompagnement juridique dans le cadre de la LOM : 15 000,00 €
- L'hébergement de la plateforme Mouv'nGo pour 10 000,00 €
- Adhésion Ouest Go (co-voiturage) pour 5 000,00 €
- Dépenses en prestation de services et remboursements à d'autres organismes (Pays du Mans notamment) à hauteur de 80 000 €.
- La prise en compte de dépenses de communication et de prestations liée aux missions du Pôle métropolitain (mobilité, santé) et autres frais divers pour 35 550,00 €.

Au chapitre 12 – frais de personnel : 5 000,00 €

- Une provision pour des stagiaires pour 5 000,00 €.

Chapitre 68 – amortissements : 7 848,00 €**Chapitre 022 – dépenses imprévues : 1 191,88 €**

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 278 589,88 €**Chapitre 74 – dotations et participations 205 615,45 €**

La répartition 2021 des cotisations se détaille comme suit :

Adhérents	Pop totale 2018 chiffres 2021	Socle	Pôle métropolitain	Total par membre
	Base cotisation	/ hab.	/ hab.	
		0,55 €	0,50 €	
CCOBB	19 827		9 913,50 €	9 913,50 €
CCMCS	21 654		10 827,00 €	10 827,00 €
CCSEPM	17 964		8 982,00 €	8 982,00 €
LMM	210 139		32 024,50 €	32 024,50 €
CCGB	31 453		15 726,50 €	15 726,50 €
CD72	Forfait		6 000,00 €	6 000,00 €
CC4CPS	18 731	10 302,05 €	9 365,50 €	19 667,55 €
CCVS	30 928	17 010,40 €	15 464,00 €	32 474,40 €
Total				135 615,45 €

- Concernant le déploiement de la télémédecine, inscription des soldes des aides de la Région pour 70 000 €.

Chapitre 002 – reports : 72 974,43 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 21 623,71 €

Chapitre 10 – dotations	570,00 €
<input type="checkbox"/> Le FCTVA	570,00 €
Chapitre 28 – amortissements :	7 848,00 €
Chapitre 001 – reports :	13 205,71 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 21 623,71 €

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	10 000,00 €
<input type="checkbox"/> Couverture besoins droits et licences, évolution du site Internet Mouv'nGo notamment.	
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	11 623,71 €
<input type="checkbox"/> Couverture besoins informatiques, mobiliers.	

Pôle Métropolitain CA 2020 - Proposition BP 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021
"011	<i>charges à caractère général</i>				
	achat de prestations de services	0/20/6042			
	carburants	0/20/60622			
	fournitures petit équipement	0/20/60632	500,00 €		
	fournitures administratives	0/20/6064	500,00 €		
	prestation de services	0/20/611	48 000,00 €	31 287,53 €	140 000,00 €
	maintenance logiciel	0/20/6156			
	études et recherches	0/20/617	199 000,00 €	49 970,00 €	35 000,00 €
	documentation générale et technique	0/20/6182	500,00 €	219,00 €	300,00 €
	organismes de formation	0/20/6184			
	frais de colloques et séminaires	0/20/6185		1 229,60 €	1 500,00 €
	indemnités au comptable	0/20/6225			
	annonces et insertions	0/20/6231		864,00 €	1 000,00 €
	foires et expositions	0/20/6233		151,20 €	250,00 €
	catalogues et imprimés	0/23/6236	2 000,00 €	3 138,00 €	4 000,00 €
	voyages et déplacements	0/20/6251	1 500,00 €	366,58 €	500,00 €
	réceptions	0/20/6257	3 000,00 €		500,00 €
	Services bancaires	0/20/627	500,00 €	450,00 €	500,00 €
	concours divers	0/20/6281			1 000,00 €
	rembt frais autres organismes	0/20/62878	65 000,00 €	65 000,00 €	80 000,00 €
	total chap.		320 500,00 €	152 675,91 €	264 550,00 €
"012	<i>charges de personnel</i>				
	personnels extérieurs	0/20/6218	5 000,00 €		5 000,00 €
	total chap.		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
65	subv. Fonct. communes	0/20/65734			
	subv. Fonct. groupements	0/20/65735			
	subv. Fonct. Etablissements et services rattachés	0/20/65736			
	subv. Fonct. Privé	0/20/6574	128 000,00 €		
	total chap.		128 000,00 €	0,00 €	0,00 €
"022	<i>dépenses imprévues</i>	0/1/022	489,42 €		1 191,88 €
	total chap.		489,42 €	0,00 €	1 191,88 €
68	dotation aux amortissements	0/20/6811	8 284,51 €	8 284,51 €	7 848,00 €
	total chap.		8 284,51 €	8 284,51 €	7 848,00 €
"023	<i>virement à section d'investissement</i>	0/1/023 OS	3 865,32 €		
	total chap.		3 865,32 €	0,00 €	0,00 €
			466 139,25 €	160 960,42 €	278 589,88 €

Résultat 2020

-38 750,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

72 974,43 €

0,00 €

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021
74	<i>dotations, subventions et participations</i>				
	participation Etat	0/1/7471	134 000,00 €		
	participations Région	0/1/7472	118 000,00 €		70 000,00 €
	participation Département	0/1/7473	24 000,00 €		
	participation Communes	0/1/74748		235,20 €	
0,30 €	participations groupement collectivités	0/1/74751	78 414,50 €	109 974,90 €	135 615,45 €
	autres organismes	0/1/7476		12 000,00 €	
	<i>sous total</i>		354 414,50 €	122 210,10 €	205 615,45 €
77	produits exceptionnels	0/1/778			
	<i>sous total</i>				
	total chap.		354 414,50 €	122 210,10 €	205 615,45 €
"002	<i>Report antérieur</i>	0/1/002	111 724,75 €	111 724,75 €	72 974,43 €
	total chap.		111 724,75 €	111 724,75 €	72 974,43 €
			466 139,25 €	233 934,85 €	278 589,88 €

Pôle Métropolitain CA 2020 - Proposition BP 2021

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021
001	Déficit antérieur reporté		3 134,68 €	3 134,68 €	
total chap.			3 134,68 €	3 134,68 €	0,00 €
20	immo incorporelles				
	frais d'étude	0/20/2031			
	droits et licences	0/20/2051	10 000,00 €		10 000,00 €
total chap.			10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	agencements	0/20/2181			5 000,00 €
	informatique et petits équipements	0/20/2183	2 649,83 €		5 000,00 €
	mobilier	0/20/2184			
	divers	0/20/2188			1 623,71 €
total chap.			2 649,83 €	0,00 €	11 623,71 €
23	travaux divers	0/20/2318			
total chap.			0,00 €	0,00 €	0,00 €
			15 784,51 €	3 134,68 €	21 623,71 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 205,71 €

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021
001	Excédent antérieur reporté	001			13 205,71 €
total chap.			0,00 €	0,00 €	13 205,71 €
10	Dotations				
	Excédent de fonctionnement capitalisé	1068	3 134,68 €	3 134,68 €	
	FCTVA	10222	500,00 €	4 921,20 €	570,00 €
total chap.			3 634,68 €	8 055,88 €	570,00 €
"021	virement de la section de fonct	0/1/021 "05"	3 865,32 €		
total chap.			3 865,32 €	0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement				
	Europe / Etat	1311	0,00 €		
	Région	1312	0,00 €		
	Département	1313			
total chap.			0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	amortissements				
	amortis licences informatiques	0/1/2805	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
	amortissements mobilier	0/1/28184	348,00 €	348,00 €	348,00 €
	amortissements divers	0/1/28188	436,51 €	436,51 €	
total chap.			8 284,51 €	8 284,51 €	7 848,00 €
			15 784,51 €	16 340,39 €	21 623,71 €

Résultat 2020

16 340,39 €


SEANCE COMITE SYNDICAL POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE
Vendredi 19 février 2021 à 12h30 (Visioconférence)

VOTE DU BUDGET 2021 POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

NOM / Prénom	VOTE	Nb de voix
AMIARD Dominique	Pour	1
AVIGNON Jean-Yves	Pour	1
BESNIER Alain	Pour	1
BIZERAY Jean-Claude	Pour	1
BOURGE Eric	Pour	1
BOUZEAU Brigitte	Pour	1
BRETEAU Franck	Pour	1
BUIN Chantal	Pour	1
CANTIN Véronique	Pour	1
CHEVALIER Florence	Pour	1
CHOLLET David	Pour	1
CLEMENT Emmanuel	Pour	1
COVEMAERKER Dominique	Pour	1
COYEAUD Jean-Marc	Pour	1
COZIC Thierry	Pour	1
DEFAY Dominique	Pour	1
FEVRIER Florence	Pour	1
FLEURY Damienne	Pour	1
FRANCO Emmanuel (pouvoir de MAZERAT Xavier)	Pour	2
GALPIN Gérard	Pour	1
GOUFFE Jacques	Pour	1
GOUHIER Sébastien	Pour	1
GUYOMARD Patrice	Pour	1
HERVE Yves-Marie	Pour	1
LALANDE Michel	Pour	1
LAMBERT Gérard	Pour	1
LATIMIER Martial	Pour	1
LE BOLU Joël	Pour	1
LE FOLL Stéphane	Pour	1
LE MENER Dominique	Pour	1
LEBALLEUR Isabelle	Pour	1

LEBOUCHER Patrice	Pour	1
LEMEUNIER Isabelle	Pour	1
LEPROUST Gilles	Pour	1
LORIENT Claude	Pour	1
MONGELLA Arnaud	Pour	1
MORGANT Nathalie	Pour	1
MORTREAU Marcel	Pour	1
PARIS Laurent	Pour	1
PIGNE André	Pour	1
POLLEFOORT Maurice	Pour	1
RADOU Valérie	Pour	1
RIVRON Véronique	Pour	1
ROUANET Nicolas (pouvoir de FOUCHARD Stéphane)	Pour	2
TAUPIN Laurent	Pour	1
TRIFAUT Anthony	Pour	1
VAVASSEUR Maurice	Pour	1

Pour :	Opposition :	Absentention :
49	0	0

Envoyé en préfecture le 24/02/2021
Reçu en préfecture le 24/02/2021
Affiché le 
ID : 072-200078426-20210219-20210219_3POM-DE



Date de convocation : vendredi 12 février 2021

Nombre de membres : 80

En exercice : 80

Présents : 47

Votants : 49

**Date et lieu d'affichage : mercredi 24 février 2021
Pays du Mans - 15/17 rue Gougeard — Le Mans**

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 072-200078426-20210219-20210219_1POM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du vendredi 19 février 2021

POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Visio-Conférence

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 12 février 2021 pour la séance du vendredi 19 février 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

Délégués titulaires et suppléants votants

Pour CDG 72 : Mmes LEMEUNIER Isabelle, RIVRON Véronique, M. LE MENER Dominique — 3 présents et 3 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. MONGELLA Arnaud, PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 5 présents et 5 voix

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, COZIC Thierry, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, LÉBOUCHER Patrice, LEPROUST Gilles, LORIOT Claude, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, POLLEFOORT Maurice — 13 présents et 13 voix.

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 8 présents et 8 voix.

Pour OBB : Mme FEVRIER Florence, MM. BIZERAY Jean-Claude, COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 5 présents et 5 voix.

Pour SEPM : Mme MORGANT Nathalie, MM. FOUCHARD Stéphane (pouvoir à M. ROUANET Nicolas), HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas, TAUPIN Laurent — 4 présents et 5 voix (dont 1 pouvoir).

Pour VDS : Mme CHEVALIER Florence, MM. AVIGNON Jean-Yves, COYEAUD Jean-Marc, FRANCO Emmanuel, MAZERAT Xavier (pouvoir à Emmanuel FRANCO) — 4 présents et 5 voix (dont 1 pouvoir).

Pour 4 CPS : Mme RADOU Valérie, MM. AMIARD Dominique, DEFAY Dominique, GALPIN Gérard, GUYOMARD Patrice — 5 présents et 5 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : M. PETIT-LASSAY Claude

Pour GB : MM. ESNAULT Raymond, LATIMIER Martial

Pour LMM : /

Pour MCS : M. MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes DUPONT Nathalie, PLU Mathilde, M. GOUHIER Sébastien

Pour SEPM : MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HUREAU Laurent

Madame CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Monsieur Emmanuel FRANCO**OBJET : Adoption de la note complétant et actualisant le Schéma d'Orientations Stratégiques Mobilités & Transports du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe de 2019**

Dans le cadre du projet collectif de transfert et d'exercice de la compétence « Organisation de la Mobilité », à l'échelle du Pôle métropolitain pour le compte de ses 6 Communautés de communes membres, il s'est avéré nécessaire de compléter et d'actualiser le Schéma initial d'Orientations Stratégiques Mobilités & Transports du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe adopté le 20 décembre 2019 en Comité Syndical.

La note proposée pour adoption reprend les 3 axes de travail du Schéma initial d'Orientations Stratégiques Mobilités & Transports et, pour rappel, ce document a été préalablement validée par les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe :

- L'axe n°1 porte sur les aspects de prise de compétence « Organisation de la Mobilité » et ses modalités de gouvernance. La note précise l'intérêt de transférer au cours du 2nd semestre 2021 la compétence « Organisation de la Mobilité » des Communautés de communes, qui serait acquise au plus tard le 1^{er} juillet prochain, au Syndicat mixte du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe pour l'exercer collectivement, hors Le Mans Métropole. Elle rappelle également tout l'intérêt de faire des acteurs économiques des acteurs de la mobilité en mettant en place un Conseil en mobilité dès 2022 dont la mission sera d'accompagner ces acteurs économiques et d'affermir leur rôle dans les démarches de management de la mobilité.
- L'axe n°2 traite de l'organisation d'un réseau des mobilités structurant à l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe. Dans un premier temps, la note rappelle la nécessité de qualifier les besoins et les offres de mobilité sur les 6 Communautés de communes membres du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe. Pour cela, il est proposé l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle de l'AOM Pôle métropolitain qui sera à approuver d'ici la fin de l'année 2021 si possible. Ce Plan de mobilité est un document volontaire et partagé qui définit la politique de mobilité à l'échelle du ressort territorial d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) située en dehors d'une grande agglomération, ce qui sera le cas de pour la future AOM « Pôle métropolitain ». Ce Plan de mobilité aura donc pour objectif de traiter à la fois de l'offre de transports collectifs interurbains routiers et ferrés, et des mobilités actives, partagées et solidaires. Il y sera donc question de la définition des offres de mobilité de proximité au sein des espaces périurbains et ruraux et des offres de mobilité vers et depuis la Communauté urbaine du Mans (le Mans métropole).
- L'axe n°3 présente l'état d'avancement des actions de développement en cours des systèmes performants « Motorisations alternatives - Nouvelles énergies ».

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

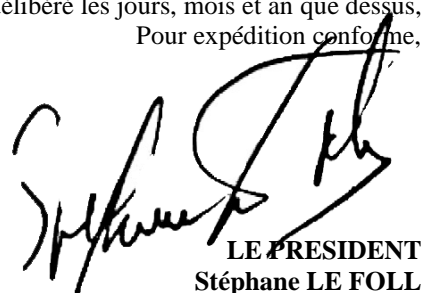
Considérant l'intérêt de la note proposée complétant et actualisant le Schéma d'Orientations Stratégiques Mobilités & Transports du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe de 2019 et l'importance de l'exercice local de la compétence « Organisation de la Mobilité ».

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- **D'adopter la proposition de note complétant et actualisant le Schéma d'Orientations Stratégiques Mobilités & Transports du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe adopté le 20 décembre 2019,**
- **D'autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRÉSIDENT
Stéphane LE FOLL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du vendredi 19 février 2021

POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Visio-Conférence

Le Comité Syndical du Pays du Mans a été convoqué le vendredi 12 février 2021 pour la séance du vendredi 19 février 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Comité Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

Délégués titulaires et suppléants votants

Pour CDG 72 : Mmes LEMEUNIER Isabelle, RIVRON Véronique, M. LE MENER Dominique — 3 présents et 3 voix

Pour GB : Mmes BOUZEAU Brigitte, BUIN Chantal, MM. MONGELLA Arnaud, PIGNE André, TRIFAUT Anthony — 5 présents et 5 voix

Pour LMM : Mmes FLEURY Damienne, LEBALLEUR Isabelle, MM. BRETEAU Franck, COZIC Thierry, GOUFFE Jacques, LE BOLU Joël, LE FOLL Stéphane, LÉBOUCHER Patrice, LEPROUST Gilles, LORIOT Claude, MORTREAU Marcel, PARIS Laurent, POLLEFOORT Maurice — 13 présents et 13 voix.

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, MM. BESNIER Alain, BONIFAIT Christian, BOURGE Eric, CHOLLET David, CLEMENT Emmanuel, LALANDE Michel, VAVASSEUR Maurice — 8 présents et 8 voix.

Pour OBB : Mme FEVRIER Florence, MM. BIZERAY Jean-Claude, COVEMAERKER Dominique, GOUHIER Sébastien, LAMBERT Gérard — 5 présents et 5 voix.

Pour SEPM : Mme MORGANT Nathalie, MM. FOUCHARD Stéphane (pouvoir à M. ROUANET Nicolas), HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas, TAUPIN Laurent — 4 présents et 5 voix (dont 1 pouvoir).

Pour VDS : Mme CHEVALIER Florence, MM. AVIGNON Jean-Yves, COYEAUD Jean-Marc, FRANCO Emmanuel, MAZERAT Xavier (qui donne pouvoir) — 4 présents et 5 voix (dont 1 pouvoir).

Pour 4 CPS : Mme RADOU Valérie, MM. AMIARD Dominique, DEFAY Dominique, GALPIN Gérard, GUYOMARD Patrice — 5 présents et 5 voix

Délégués excusés :

Pour CDG 72 : M. PETIT-LASSAY Claude

Pour GB : MM. ESNAULT Raymond, LATIMIER Martial

Pour LMM : /

Pour MCS : M. MUSSET Michel

Pour OBB : Mmes DUPONT Nathalie, PLU Mathilde, M. GOUHIER Sébastien

Pour SEPM : MM. BRIONNE Alain, FOURMY Guy, HUREAU Laurent

Madame CANTIN Véronique est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°1 au marché d'étude attribué à Villes Vivantes concernant l'étude pré-opérationnelle habitat privé et préfiguration PTRE pour y intégrer une analyse sur le territoire de Le Mans Métropole

Le pôle métropolitain a lancé en juin 2020 une étude pré-opérationnelle sur l'amélioration de l'habitat privé. Le périmètre de l'étude concernait l'ensemble du territoire du pôle métropolitain Le Mans Sarthe hors communauté urbaine.

À la suite des premiers travaux de l'étude présentés par Villes Vivantes sur les six territoires (Gesnois Bilurien, Maine Cœur de Sarthe, Orée de Bercé Belinois, Sud Est du Pays Manceau, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé et Val de Sarthe), il apparaît nécessaire d'élargir le périmètre d'analyse au territoire de Le Mans Métropole pour apporter une vision globale et cohérente des dynamiques de l'habitat privé sur l'ensemble des sept collectivités composant le pôle métropolitain Le Mans Sarthe.

A noter qu'il ne semble pas utile de mettre en place un dispositif test auprès des particuliers (phase 2 de l'étude) sur le périmètre de la communauté urbaine, la collectivité ayant déjà réalisé de l'accompagnement auprès des particuliers avec l'OPAH Le Mans Nationale-Gare et le PIG.

Cet élargissement du périmètre à la communauté urbaine permettra :

- de compléter l'étude pré-opérationnelle du PIG de Le Mans Métropole sur une partie de la phase 1 diagnostic notamment sur l'approche cadre de vie,
- de mettre en cohérence les stratégies d'amélioration d'habitat à impulser sur les six communautés de communes avec celle déjà engagée sur la communauté urbaine à travers le PIG à travers la phase 3.

Pour répondre à ce besoin de complément de l'étude sur le périmètre de la communauté urbaine, il est proposé d'établir un avenant au marché d'étude confié à Villes Vivantes. Le montant prévisionnel de l'avenant est estimé à 13 758 € TTC, soit 10 % du marché, pour respecter le code des marchés publics. Il sera demandé une participation financière à Le Mans Métropole pour ces frais supplémentaires au marché signé le 17 juin 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Considérant les besoins d'analyse sur le territoire de Le Mans Métropole pour mieux comprendre les dynamiques d'habitat sur le pôle métropolitain et alimenter le diagnostic de la révision du SCoT Pays du Mans en cours ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe lançant une étude pré-opérationnelle habitat privé sur l'ensemble de son périmètre hors Le Mans Métropole en date du 20 décembre 2019 ;

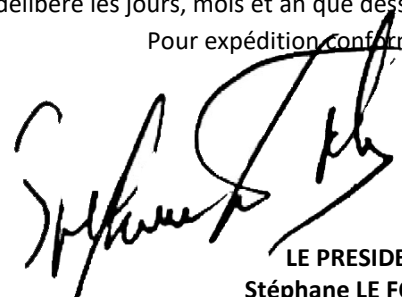
Vu la notification du marché de l'étude à Villes Vivantes le 17 juin 2020 pour un montant total de 137 580 € TTC

En conséquence, il est proposé au comité syndical de :

- **de valider la proposition d'avenant n°1 au marché d'étude notifié à Villes Vivantes le 17 juin 2020 pour un montant de 13 758 € TTC soit 10% du montant total du marché.**
- **solliciter la participation financière de Le Mans Métropole à hauteur de 13 758 € sous forme de convention de financement ;**
- **autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.**

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL